# L'actu des Adrets



Votre supplément du magazine communal N u m é r o #5 – JANVIER 2019

## Le mot du Maire

## Et aussi...

Bilan des opérations subventionnées p.2

Mediatem p.3

Ecole Elémentaire p.3

Emploi du feu sur rémanents du débroussaillement obligatoire p.4

Les Adrets cœur de l'Estérel p.5

Participation citoyenne p.6

Vidéo protection p.6

Travaux p.7-8

Gestion des déchets p.8

Madame, Monsieur,

Nos projets avancent.

Vous trouverez dans ce bulletin des informations sur ce qui a été réalisé et ce qui est en cours.

Je voudrais surtout mettre l'accent sur **deux projets** liés qui viennent d'aboutir et vont changer durablement l'avenir de notre commune.

Le 1<sup>er</sup> octobre, le ministre de la Transition écologique et solidaire a signé le document qui engage officiellement la **Démarche Grand Site de France** dans l'Estérel. Le premier comité de pilotage de cette opération, présidé par M. le sous-préfet du Var et moi-même, sera organisé début 2019 pour présenter et valider sa gouvernance. Nous rejoignons ainsi le club très fermé des **43 plus beaux sites de France**. C'est l'aboutissement d'un travail de 4 ans qui reconnaît l'excellence paysagère et environnementale de l'Estérel et donne à notre village la place centrale de ce projet.

Dans ce contexte favorable, le permis de construire de la **maison de l'Estérel**, financée par la CAVEM, a été déposé. Les travaux commenceront cette année. Ce bâtiment, couplé avec **notre future salle polyvalente**, financée quant à elle par la commune, recevra l'organisme chargé de la gestion du Grand Site. Notre village devient ainsi véritablement, à double titre, le cœur de l'Estérel.

Malgré ces bonnes nouvelles, le projet scélérat de **Fontsante** reste d'actualité. Je vous rappelle qu'il s'agirait pour la commune de Callian et le groupe Suez de traiter les déchets du bâtiment et les mâchefers des usines d'incinération des Alpes-Maritimes à nos portes, soit 400 000 t/an. **Nous avons donc besoin de votre mobilisation pour protéger notre environnement et notre village.** Une réunion a été organisée le mardi 08 janvier 2019 en sous-préfécture de Draguignan. Je présenterai ce projet au conseil communautaire de la CAVEM le 11 février et attends de mes collègues une position ferme et unanime. Je ne manquerai pas de vous tenir informés de l'évolution de la situation et des suites que nous donnerons à ce dossier.

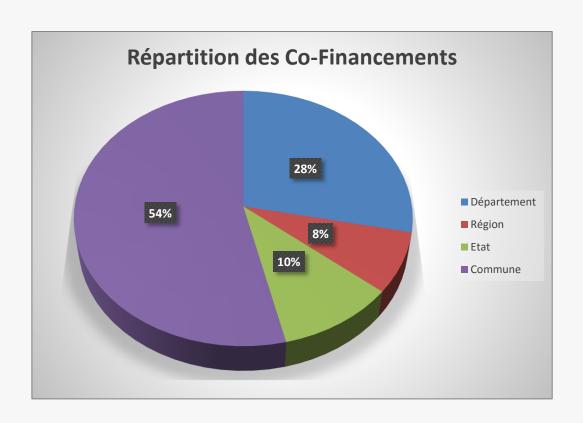
Je vous adresse à tous mes meilleurs voeux de bonheur et de santé pour cette année 2019.

Nello Broglio.

#### BILAN DES OPERATIONS DE NOTRE COMMUNE, SUBVENTIONNEES PAR DES CO-FINANCEURS

Cette année a été bien suivie par nos partenaires financiers : Département – Etat – Région, qui participent à nos opérations d'investissement.

Objet	Montant Total	Subventions		Financement Commune
Aménagement scénique de la salle polyvalente	128 000	51 200	Conseil départemental	76 800
Jonction Tuilière Bastians (travaux réalisés dans le cadre du PPRIF)	92 340	36 940	Conseil départemental	55 400
Mise aux normes du chemin des 3 Vallons (travaux réalisés dans le cadre du PPRIF)	118 000	47 200	Conseil départemental	70 800
Acquisition foncière	25 000	12 500	Conseil départemental	12 500
Réalisation de la 2 <sup>ème</sup> tranche du dispositif de la vidéoprotection	35 000	17 550	Conseil départemental	17 550
Achat de conteneurs maritimes	20 000	10 020	Conseil départemental	9 980
Rénovation énergétique de l'école élémentaire	143 000	39 725	Etat	55 605
		47 670	Région	
Prolongation de l'éclairage public vers la sortie de village (Logis de Paris)	25 838	7 548	Etat	18 290
Mise en sécurité des abords de l'école élémentaire	33 871	17202	Etat	16 669
TOTAL	621 049	287 555		333 594



#### LES ADRETS ENTRENT DANS LE RESEAU MEDIATEM



## MEDIATEM Médiathèque terres & mer

Médiathèques de Saint-Raphaël et du Pays de Fayence

A compter du 1er janvier 2019, la commune est entrée dans le réseau MEDIATEM.

Le dispositif MEDIATEM consiste en la mise en réseau des bibliothèques du Pays de Fayence avec la médiathèque de Saint-Raphaël, en synergie avec la médiathèque départementale du Var.

#### Les avantages de MEDIATEM

Ce dispositif permet de :

- disposer d'un portail internet réunissant les 8 bibliothèques du Pays de Fayence, médiathèque de Saint-Raphaël et ses 5 bibliothèques de quartier
- disposer d'une vaste base de données documentaire informatisée en synergie avec la médiathèque départementale du Var, en adjoignant ses dépôts temporaires, permettant le prêt et la réservation d'un ouvrage, à partir de tout point du territoire
- mutualiser les moyens humains et matériels pour la création d'actions culturelles sur l'ensemble des 9 communes
- offrir aux Adréchois des services interactifs à distance : réserver des documents ou prolonger leur

TO CONCEST

- prêt, faire une suggestion de commande, bénéficier d'un service de questions-réponses, conserver des recherches dans espace personnalisé, consulter une base de livres numériques pour les personnes empêchées (handicapés, personnes âgées...)
- favoriser l'usage d'une offre multimédia pour la jeunesse.
  - Ce réseau, constitué de 16 bibliothèques avec celle des Adrets dispose d'une ressource de plus de 206 000 documents.

#### **ECOLE ELEMENTAIRE**

Des travaux conséquents ont été réalisés après le diagnostic énergétique du bureau d'études.

Il y a 3 ans, nous avons commencé par installer un système de ventilation performant améliorant grandement la qualité de l'air.

Puis les **fenêtres** ont toutes été changées en 2016.

L'été dernier, l'isolation totale par l'extérieur a été réalisée et enfin une pompe à chaleur réversible a été installée pendant les vacances de la Toussaint.

La dernière étape, prévue cette année, sera la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit afin que le bâtiment soit en partie autonome en énergie.



Α Ρ R Ε S

#### EMPLOI DU FEU SUR REMANENTS DU DEBROUSSAILLEMENT OBLIGATOIRE

Vous êtes nombreux à vous poser des questions à ce sujet. Vivre dans une commune forestière procure une qualité de vie inégalée, mais comporte un risque majeur, celui du feu. La première protection, pour chacun d'entre nous, est de débroussailler autour de sa maison.

Vous trouverez les modalités techniques du débroussaillement sur l'arrêté préféctoral du 30 Mars 2015, portant règlement permanent du débroussaillement obligatoire et du maintien en état débroussaillé dans le département du Var.

Pour faciliter ce débroussaillement obligatoire, l'élimination par brûlage des rémanents est autorisée à certaines périodes, uniquement entre **08h00 et 16h30**:

- Période rouge (risque très fort) : Du 1er juin au 30 septembre Emploi du feu interdit
- Période orange (risque fort) : Du 1er février au 31 mars Possible après déclaration en mairie
- Période verte (risque modéré) : Couvre le reste de l'année Emploi du feu possible

Par ailleurs, quelle que soit la période, il est interdit de faire un feu lorsque le vent souffle à plus de 40km/h ou en cas de pollution de l'air.

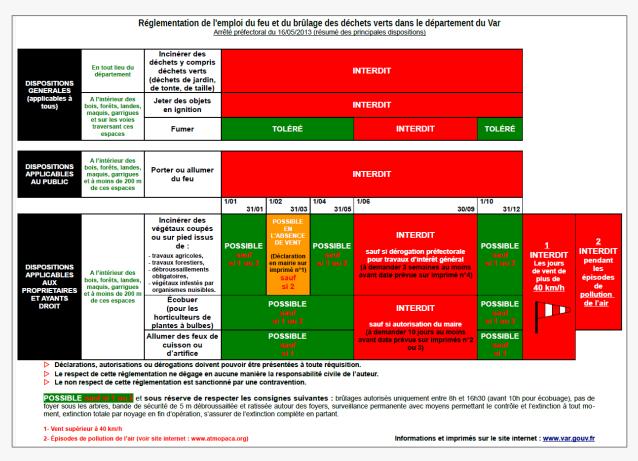
#### Règles de sécurité:

Attention à ce que les foyers ne soient pas situés à l'aplomb des arbres, que les tas ne dépassent pas 2m de diamètre sur 1 m de hauteur et qu'ils soient entourés d'une bande de sécurité débroussaillée et ratissée de 5m minimum.

Vous devez surveiller en permanence le feu et être équipé pour en assurer le contrôle et l'extinction à tout moment.

Procéder en fin d'opération à l'extinction totale, uniquement par noyage.

Pensez au voisinage: Evitez le dimanche.



#### LES ADRETS, CŒUR DE L'ESTEREL

#### Estérel, un label « Grand Site de France » taillé sur mesure pour les Adrets



Le ministre de la Transition écologique et solidaire a donné son feu vert pour l'engagement d'une Démarche Grand Site de France sur le site classé du massif de l'Estérel.

L'Estérel entre désormais dans le cercle restreint des 43 sites labellisés ou en cours de labellisation, parmi lesquels le massif de la Sainte-Victoire, le Marais Poitevin, la Pointe du Raz, labellisés, ou la dune du Pilat, les Gorges du Gardon, les falaises d'Étretat, en Démarche Grand Site

de France, aussi appelée Opération Grand Site (OGS).

C'est SIPME (Syndicat Intercommunal de Protection du Massif de l'Estérel), dont le président est le maire des Adrets, qui porte ce projet selon le plan d'action de la charte forestière de territoire. Celle-ci a été signée début 2015 avec les 7 communes du massif (Les Adrets de l'Estérel, Bagnols-en-Forêt, Fréjus, Pugetsur-Argens, Saint-Raphaël, Théoule-sur-Mer, rejointes par Roquebrune-sur-Argens), les deux Départements (Var et Alpes Maritimes), la Région et l'ONF. C'est à partir de cette charte que s'est structurée la démarche de labellisation de l'Estérel.

Avec 2 150 000 visites comptabilisées du 1er octobre 2016 au 30 septembre 2017, une dégradation des sentiers et une banalisation du paysage dues à un usage mal maîtrisé, il devenait urgent de réagir en mutualisant les énergies.

A terme, l'OGS permettra la réhabilitation des maisons forestières du Malpey et de la Duchesse, la mise en place d'un balisage identique pour tous les itinéraires, l'aménagement des portes d'entrée et une meilleure préservation de ce poumon de l'Est-Var, unique par son paysage et sa biodiversité.

#### Maison de l'Estérel et salle polyvalente: une valeur ajoutée pour notre village



La commune des Adrets est particulièrement impliquée dans ce projet, d'abord parce qu'elle est idéalement située au centre du massif, ensuite parce que c'est dans la **future Maison de l'Estérel** que seront installés les bureaux du SIPME, centre administratif de l'Opération Grand Site.

Cet établissement, situé au-dessus de la **future salle polyvalente**, aura une vocation structurante visant à promouvoir l'Estérel, ses communes et son territoire. Sa position stratégique au cœur du village, matérialisant la porte d'entrée Nord du massif, facilitera l'accueil des randonneurs, des touristes, des écoles et des groupes.

Ouvert toute l'année et accessible à tous, il assurera ses missions d'information et de proposition d'activités et d'animations. Sa vocation patrimoniale se traduira par la découverte et la préservation de la faune et la flore, la pratique de sports de pleine nature et les séjours au cœur du massif. Sa vocation culturelle visera à renforcer l'identité de la commune par la mise en valeur, au travers d'expositions temporaires, de la collection du musée de Georges Cappa.

#### PARTICIPATION CITOYENNE

En 2017, la commune a adhéré au dispositif « Participation Citoyenne » pour lutter contre les cambriolages. Cinq administrés s'étaient portés volontaires, en tant que référents de secteurs, pour assurer une liaison entre les forces de l'ordre, la commune et la population. En 2018, trois nouveaux volontaires ont souhaité intégrer ce dispositif.

M. le Maire invite les Adréchois, désireux d'accroître la réactivité des gendarmes contre la délinquance d'appropriation et de créer une solidarité entre voisins à prendre rendez-vous avec les agents de la police municipale pour obtenir des informations sur le dispositif « Participation Citoyenne ».

#### Coordonnées de la Police Municipale:

62 chemin de la Beilesse.

Tel: 04-94-54-40-26.

Mail: police-municipale@mairie-adrets-esterel.fr

Du Lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h15 à 18h00.



#### 

#### VIDEOPROTECTION

La commune des Adrets de l'Esterel, dans le cadre de sa politique sécuritaire, continue, après une première installation de 17 caméras en 2015, à renforcer son système de vidéoprotection par l'ajout, cette année, de 16 caméras supplémentaires.

Le projet final comprendra 33 caméras réparties comme suit :

- 25 caméras fixes. Caméras qui visualisent un point prédéfini.
- 2 caméras dômes. Caméras qui visualisent plusieurs points prédéfinis.
- 6 caméras de trafic routier. Caméras implantées dans le centre du village ainsi qu'aux entrées et sorties de la commune.

Ainsi, grâce à un système de vidéoprotection renforcé et mieux adapté, la commune souhaite continuer à protéger la population en luttant plus efficacement contre toutes formes de délinquance qui pourraient la toucher.

L'ensemble du dispositif est relié au centre de supervision urbain situé dans les locaux de la police municipale 62, chemin de la Beilesse.

Une charte définit les conditions déontologiques qui régissent l'utilisation de la vidéoprotection. Elle est téléchargeable sur le site de la commune.

Par cette charte, la commune des Adrets de l'Estérel s'engage à veiller au bon usage du système de vidéoprotection et à garantir les libertés individuelles et collectives.

## **TRAVAUX**

#### Cimetière:



La pyramide du souvenir a été élevée par sa base. Cela crée 16 emplacements supplémentaires.

## Rénovation du rond-point du Logis de Paris:







## Peinture de l'Eglise:





## Aménagement d'un réseau pluvial sur le parking du stade:





#### Zones de regroupement aux écoles:





Dans le cadre du Plan de Prévention et de Mise en Sécurité des écoles, les points de regroupements ont été aménagés

#### Quartier de l'Eglise:





Suite à l'affaissement de la chaussée: remise à niveau du drainage et du pluvial au centre du quartier de l'église.

#### Rénovation du chemin du Couvent:



#### Compteurs d'eau automatiques:



Mise en place par VEOLIA de compteurs automatiques sur les grandes conduites des différents quartiers. Ils permettront de mieux gérer la distribution de l'eau mais aussi de détecter rapidement les fuites sur le réseau.

## NOS DECHETS RETOURNENT A BAGNOLS-EN-FORET

#### Bonne nouvelle!

Le site 3 de Bagnols en Forêt est officiellement ouvert pour une capacité de 400 000 tonnes supplémentaires. Nos déchets ne seront donc plus envoyés à Septèmes-les-Vallons (Bouches du Rhône). Une économie substantielle pour toutes les communes du Smiddev. Ainsi, au lieu de payer 110€ la tonne, nous ne payerons plus que 45€.